

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de L'Arbresle

Commune de LA TOUR DE SALVAGNY

Arrêté du Maire N°07.44.112

Objet : Création d'une zone bleue avenue des Monts d'Or – annule et remplace l'arrêté municipal n° 02.29.280 du 25 février 2002

Le Maire de la Commune de La Tour de Salvagny,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code pénal,

Vu l'arrêté municipal n° 02.29.280 du 25 février 2002 portant réservation d'un emplacement pour le stationnement d'un car scolaire devant l'école Notre Dame des Charmilles,

Considérant que le car scolaire n'utilise plus le stationnement qui lui était réservé devant l'école Notre Dame des Charmilles,

Considérant qu'il convient, afin de favoriser une rotation dans le stationnement des véhicules en centre village, de créer une zone bleue dans cet espace,

Considérant que dans ces conditions il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

Arrête

Article 1 – L'arrêté municipal n° 02.29.280 du 25 février 2002 est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 - Un stationnement en zone bleue est instauré avenue des Monts d'Or devant l'école Notre Dame des Charmilles sur l'emplacement anciennement réservé au car scolaire (stationnement limité à 1h30) de 9h00 à 18h00 sauf dimanche, jours fériés et mois d'août, avec apposition du disque horodateur obligatoire.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation règlementaire correspondante par les services de la Communauté Urbaine de Lyon.

Article 4- La Communauté Urbaine de Lyon, MM. les Gardiens de Police Municipal et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la voirie VTPO – 20 rue du Lac – BP 3103 69399 LYON Cedex 03
- . le Président de la Communauté Urbaine de Lyon – Direction de la Propreté / PEX 5 – 20 rue du Lac – BP 3103 69399 LYON Cedex 03
- M. le Capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie de L'ARBRESLE
- M. le Major, commandant la brigade de gendarmerie de DARDILLY
- M. le Directeur des services incendie et secours – 146 rue Pierre Corneille – 69426 LYON Cedex 03
- M. le Lieutenant des sapeurs pompiers volontaires
- MM. les Gardiens de police municipale.

*Fait à LA TOUR DE SALVAGNY
Le 4 mai 2007*

*Le maire
José MANSOT*